



Protocole rédigé par R.Pécoul,  
le 18 août 2021

contact@panazolbadminton.com  
www.panazolbadminton.com

## PROTOCOLE DE PRATIQUE DU BADMINTON EN INTERIEUR – V9

### Contexte :

Suite à l'aval du Conseil Constitutionnel, la loi sur la gestion de la crise sanitaire, incluant le pass sanitaire, est entrée en vigueur le lundi 9 août. Le pass sanitaire est maintenant obligatoire dès le premier entrant, dans les équipements sportifs couverts et de plein air, ainsi que lors des événements sportifs.

**L'application de cette mesure est une mesure gouvernementale obligatoire** qui vise à combattre la pandémie et éviter de nouvelles fermetures des gymnases à l'avenir.

Les obligations liées au pass sanitaire sont, pour le moment, en vigueur jusqu'au 15 novembre.

### ***A qui s'appliquent ces mesures ?***

- Les personnes majeures à partir du 09 août
- Les jeunes de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre
- Ces mesures s'appliquent aux pratiquants ainsi qu'aux accompagnateurs (parents, spectateurs, ...)

### ***Qui contrôle le pass sanitaire ?***

Le contrôle du pass sanitaire est assuré par le Responsable de séance.

### ***Port du masque ?***

Les obligations de port du masque ne sont pas applicables aux personnes ayant accédé aux établissements avec un pass sanitaire. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire par le préfet de département lorsque les circonstances locales le justifient, il reste recommandé en dehors des terrains ainsi que le respect des gestes barrières.

**Lieu et jours de pratique :** Halle des sports B.Delage de Panazol

**Lundi 19h – 22h30 :** Jeu libre pour tous

**Mercredi 17h30 – 19h30 :** Jeu libre pour tous

**Jeudi 20h30 – 22h30 :** Jeu libre pour tous

**Vendredi 17h30 – 19h30 :** Ecole de badminton pour les Jeunes

### **Référent Covid et Responsables de séances :**

M. Richard Pécoul, Président du PBC est le responsable Covid de l'association chargé de la rédaction et du suivi du protocole sanitaire de l'association. A chaque créneau, un responsable de séance sera en charge de l'application et du respect du protocole sanitaire. Les membres du bureau, ainsi que Mme Murielle Hyvernaud licenciée du club, et M. Philippe Jansonnet animateur de l'école de badminton pourront assurer la fonction de Responsable de séance.

### **Déroulement de la séance :**

**A chaque séance, le responsable de séance assurera le contrôle du pass sanitaire des pratiquants à leur arrivée. En cas de pass sanitaire négatif, le responsable de séance se verra obligé de refuser l'accès au gymnase.**

**Afin d'assurer une traçabilité des entrées (adhérents, entraîneurs, dirigeants, ...) en cas de signalement d'infection au virus SARS-CoV-2, une feuille de présence sera établie et comprendra les rubriques suivantes : Nom et Prénom – Date de la séance – Heure d'arrivée et de départ.**

**Pensez à chaque séance à compléter la feuille de présence.**

En dehors des phases de pratique, il est recommandé aux licenciés de porter un masque chirurgical.

Après les matches, merci de ramasser vos volants usagés et de les jeter dans la poubelle.

En fin de créneau, le responsable de séance assurera le rangement du registre d'enregistrement des présents.